



Refus de remboursement suite a une gérance annulé

Par **cyria**, le **15/03/2017** à **09:02**

Bonjour,

j'aimerais savoir comment je peu faire, je devez acheter un bar restaurant nous avons signer le compromis avec la clause pour le credit de la les chiffres n'etant pas concluant la banque refuse et le proprietaire me propose une gérance que j accepte je lui verse 4000e en premier pour bloquer lui reverse 3000e tout ca en cheque de banque a son nom puis lui reverse 3000e la en espee

de la il me dit etre passez au tribunal suite a des dettes qu il n avait pas le choix que d'augmenter la caution de 13500e une dette d'un brasseur de la il na pas signer la gérance vu que j'ai refuser et ne veut pas me rembourser que puis je faire ???

Merci d'avance

Salutations

Merci de vos réponses

Par **jos38**, le **15/03/2017** à **10:45**

bonjour. il vous a proposé la gérance : est-ce que vous avez un écrit le prouvant? verser de l'argent comme ça dont 3000 en espèces!! il compte sur vous pour régler ses dettes et vous, vous payez..contactez un avocat

Par **cyria**, le **15/03/2017** à **10:57**

bonjour

nous avons le compromis de vente et suite a l'annulation il nous a fait le document de
gérance chez notaire je l'ai signer et lui n'a jamais signer il disait vouloir les fonds donc nous
l'avons payer vu que les documents était rédiger chez la notaire mais il ne la jamais fait quand
meme

Merci de votre attention